

Caces : les différents types de permis pour conduire des engins de chantier

Le sommaire de l'article

- *Qu'est-ce qu'un CACES ?*
- *Pourquoi est-il important de passer un CACES ?*
- *Quelles sont les différentes catégories de CACES ?*
- *Combien coûte un CACES ?*
- *Où puis-je passer mon CACES ?*
- *Mon CACES est-il valable pour tous les engins de chantier ?*

Le CACES est un certificat d'aptitude à la conduite des engins de chantier. Il est obligatoire pour toute personne souhaitant conduire un engin de chantier, qu'il s'agisse d'une mini-pelle, d'une pelleteuse ou d'un tracteur. Il existe différents types de CACES, chacun étant spécifique à un type d'engin. Ainsi, il existe un CACES pour les engins légers, comme les mini-pelles, et un autre pour les engins lourds, comme les pelleteuses. Le CACES doit être renouvelé tous les 5 ans.

Il existe différents types de permis CACES, en fonction du type d'engin de chantier que vous souhaitez conduire :

- le CACES R372m catégorie 1B permet de conduire des mini-pelles et des micro-pelles ;
- le CACES R372 catégorie 1 permet de conduire des pelles hydrauliques jusqu'à 6 tonnes ;
- le CACES R372 catégorie 2 permet de conduire des pelles hydrauliques de 8 à 10 tonnes ;
- le CACES R372 catégorie 3 permet de conduire des pelles hydrauliques de 12 à 14 tonnes.

Pour obtenir un permis CACES, il faut suivre une formation auprès d'une organisation agréée. La durée et le contenu de la formation varient selon la catégorie de permis souhaitée.
 La catégorie 1 correspond aux chariots élévateurs à fourche, la catégorie 2 aux chariots télescopiques, la catégorie 3 aux grues mobiles et la catégorie 4 aux engins de terrassement.

Pour obtenir un permis de conduire pour les engins de chantier, il faut suivre une formation théorique et pratique auprès d'une école agréée. La durée de la formation est d'environ 40 heures.
